

ETRELL' ROLLERS 2019



BIATHLON

DE 4 HEURES

REGLEMENT DE L'EPREUVE DU BIATHLON EN ROLLERS & CARABINE LASER DE 4H00 D'ETRELLES DU DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2019

1 - ORGANISATEUR :

L'organisateur de l'épreuve est l'OGEC Notre Dame de Lourdes.

Siège social : 2 Avenue du Mazé, 35370 Etrelles.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement.

2 - TYPE D'EPREUVE :

L'épreuve d'Etrelles est un BIATHLON, d'une durée de 4 heures, pratiqué en rollers avec arrêts au stand de tirs équipé de carabines laser (fournies par l'organisateur).

Chaque équipe effectuera IMPERATIVEMENT 3 PASSAGES PAR HEURE au stand de tirs.

Les participants d'une même équipe passeront chacun à leur tour au stand de tirs.

La distance de tir est de 10 mètres. Chaque tir sera couché.

Le biathlète dispose de cinq tirs à chaque passage. Une fois les 5 tirs achevés, le biathlète repose DELICATEMENT la carabine au sol. Si le biathlète n'a pas réussi à descendre les cinq cibles, il doit effectuer autant de tours de pénalité qu'il reste de cibles noires. Le biathlète qui achève son ou ses tours de pénalité laisse la priorité aux patineurs sur le circuit.

Il n'y a pas de minimum de participant par équipe.

Les solos et duos ont toute possibilité de concourir.

3 - CIRCUIT :

Le parcours de type "circuit fermé" fera **1 600 ou 2 800 m** de longueur. **La distance retenue sera choisie par l'organisateur en fonction du nombre de participants inscrits.**

Le sens de circulation est défini par l'organisation.

4 - JURY :

L'organisateur désigne le jury de l'épreuve. Le rôle du jury est d'assurer la régularité de l'épreuve, de valider les classements, de traiter les réclamations.

5 - SECURITE :

- . Pour l'ensemble des patineurs, **le port du casque attaché est OBLIGATOIRE sur la piste durant tout le déroulement de l'épreuve.** Toute personne sans casque sur le parcours sera immédiatement mise hors course.

- . Le port des autres protections est très fortement conseillé.

- . Les patineurs doivent **IMPERATIVEMENT savoir patiner, tourner et maîtriser le freinage.** Tout patineur représentant un danger pour lui-même ou pour les autres coureurs pourra être mis hors course par l'organisateur.

- . Lors du passage au stand de tir, la manipulation de la carabine doit toujours être effectuée vers les cibles. Une fois le tir achevé, le biathlète reposera délicatement la carabine au sol. Le NON respect de ces deux points impliquera la disqualification du biathlète.

- . Le circuit, sécurisé et clos, est réservé pour la manifestation.
Une équipe de secouristes avec local infirmerie sera présente en permanence.

6 - INSCRIPTION :

A : Le nombre maximum d'équipes engagées est fixé à 40 par l'organisateur.

B : La course est accessible à toute personne remplissant les conditions suivantes :

- . Licence de FFRS valide pour l'année en cours.
- . Licence valide d'un autre sport.
- . Certificat médical pour la pratique du roller de moins d' 1 an à la date de l'épreuve.

C : La course est accessible à tous.

Une autorisation parentale est OBLIGATOIRE pour tous les mineurs.

D : Les équipes composées de personnes mineures devront être accompagnées sur le site et pendant toute la durée de l'épreuve d'au moins une personne majeure. Celle-ci devra se faire connaître et donner ses coordonnées téléphoniques à l'organisation lors du retrait des dossards.

E: Montant de l'inscription :

- . 20 € par « SOLO » fournissant UN commissaire*
- . 40 € par « SOLO » SANS commissaire*
- . 30 € par équipe « majeure » fournissant UN commissaire*
- . 60 € par équipe « majeure » SANS commissaire*
- . 20 € par équipe « mineure » AVEC UN commissaire OBLIGATOIRE*

* : Le rôle des commissaires est de veiller au bon déroulement de la course sur leur portion de circuit et de faire observer les règles de sécurité auprès des spectateurs. Les créneaux (de 1 heure 30 maxi par équipe) avec les postes et les horaires seront donnés le matin de la course. Les commissaires peuvent être coureurs.

NOTA : Chaque commissaire devra être âgé de 18 ans minimum.

7 - VALIDATION DE L'INSCRIPTION :

Pour que l'inscription soit validée, les documents suivants sont demandés :

- . La fiche d'inscription complétée,
- . Pour les personnes licenciées, une photocopie de la licence en cours.
- . Pour les personnes NON licenciées, un certificat médical avec la mention : « Apte à la pratique du roller ».
- . Pour les mineurs, une autorisation parentale.

CLOTURE DES INSCRIPTIONS :

LE LUNDI 09 SEPTEMBRE 2019

- MAJORATION DE 10 € POUR TOUTES

INSCRIPTIONS APRES LE 31 AOUT -

Le paiement doit être effectué par chèque à l'ordre de : OGEC NDDL – Etreilles,
ou via le site du chronométreur de l'épreuve : <https://www.espace-competition.com/>

L'ensemble des documents est à adresser avant la date limite d'inscription à :
Hervé GOARIN, 11 Bis rue d'Anjou, 35370 ETRELLES,
ou via le site du chronométreur de l'épreuve : <https://www.espace-competition.com/>

8 - AUTOUR DE LA COURSE :

Le circuit ouvre à 11H 30.

A partir de 10 H 30 :

Chaque équipe prendra possession de ses puces (une pour les solos et deux pour les autres équipes) et de ses dossards.

Une première caution de 70 € par puce, soit 140 € pour 2 puces sera exigée lors du retrait (chèque uniquement).

Celles-ci seront à restituer dans la demi-heure qui suit la fin de l'épreuve en échange du chèque de caution.

Le dossard devra être positionné sur le dos (prévoir épingles à nourrice).

Le départ de la course sera donné à 13 H 30.

La remise des récompenses s'effectuera vers 18 H 00.

9 - DEPART DE LA COURSE :

Chaque équipe choisit librement le patineur qui prendra le premier relais. Ce patineur participe au départ. Les patineurs au départ sont groupés derrière la ligne de départ.

Le départ est donné sous la direction de l'organisateur.

10 - POINTAGE, CLASSEMENT :

Le pointage des patineurs est fait sur la ligne d'arrivée à chaque passage par puce électronique. Le passage de relais s'effectue uniquement dans la zone matérialisée dédiée à cela. L'organisateur délivrera sur les 4 H un classement intermédiaire provisoire de l'ensemble des équipes. La fin de course est annoncée par l'organisateur à l'issue du temps réglementaire. Pour chaque équipe, tout tour commencé doit être achevé pour être comptabilisé. Le classement général de l'épreuve, après validation et officialisation par le jury, sera diffusé et rendu public par l'organisateur à l'issue de l'épreuve.

11 - ANNULATION DE LA COURSE :

L'organisateur se réserve le droit d'annuler le jour même ou d'interrompre la course à son initiative pour des raisons liées à la sécurité ou aux conditions climatiques. Dans ces conditions, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la course dans le cas d'une trop faible participation. Dans ces conditions, le remboursement des inscriptions sera effectué.

12 - COMMUNICATION, DROIT A L'IMAGE :

Des photos pourront être prises lors de la course et être utilisées pour nos publications (articles de presse locale, blog de l'école et autres). Elles ne serviront aucunement à des exploitations publicitaires à caractère commercial ou financier

13 - REGLEMENT, RESPONSABILITE :

Les coureurs participent à la compétition sous leur entière et exclusive responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une défaillance liée au matériel. Toute participation à l'épreuve induit l'acceptation du présent règlement.

14 - RECLAMATIONS :

Les réclamations ne sont admises que pour le décompte des tours de son équipe. Elles sont à faire auprès de l'organisateur au maximum 15 minutes après l'arrivée du dernier compétiteur.